

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept juin à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Arnaud FREULON, Pascal CHEVROLLIER, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Muriel NOIROT, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Frédérique LEHON, Isabelle CHARRAUD, Alain BOURRIER, Christian MASSEROT, Marie-Hélène LEOST, Michel THÉPAUT, Jean-Marie JOURDAN

Pouvoirs :

Pierre-Pascal BIGOT donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU, Diana LEPRON donne pouvoir à Yamina RIOU, David GEORGET donne pouvoir à Muriel NOIROT, Marie-Claude HAMARD donne pouvoir à Etienne GLÉMOT, Catherine BELLANGER-LAMARCHE donne pouvoir à Jean-Pierre BRU, Annick HODÉE donne pouvoir à Michel BOURCIER

Secrétaire de séance :Liliane LANDEAU

Membres en exercice :50
Membres présents :36
Pouvoirs :6
Quorum :26
Votants :42
Votes pour :42
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 21/06/2024
Date d'affichage : 11/07/2024

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20240627-2024-06-27-34-DE
Date de télétransmission : 11/07/2024
Date de réception préfecture : 11/07/2024

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU l'axe 3.3 du Projet de territoire de la CCVHA « Promouvoir une offre culturelle et de loisirs pour tous, en phase notamment avec les attentes d'une population jeune et plus urbaine » ;

VU le plan d'action n°22 « Développer une offre de services responsables répondant aux attentes et besoins des citoyens » de la démarche RSO de la CCVHA ;

VU l'avis favorable de la commission Culture, Lecture publique, Communication, Digitalisation du 16 mai 2024 ;

CONSIDERANT que l'objectif du réseau est le développement et la promotion de la lecture, et d'une manière plus générale l'accès à l'information, à la documentation et à la culture sous toutes leurs formes auprès de l'ensemble des habitants du territoire en :

- proposant des bibliothèques de proximité, accessibles à tous, physiques et numériques ;
- mutualisant les fonds documentaires et en créant un catalogue collectif unique ;
- mettant en place une carte unique (complémentarité des horaires d'ouverture) ;
- harmonisant les conditions d'accès aux bibliothèques (gratuité, règles de prêts) ;
- faisant circuler les documents (système de réservation et navette).

CONSIDERANT qu'afin de valider les principes énoncés ci-dessus, il convient de valider les documents suivants :

- la convention entre la CCVHA et la commune pour les bibliothèques à gestion intercommunale ;
- la convention entre la CCVHA, la commune et l'association pour les bibliothèques à gestion associative ;
- le règlement intérieur du réseau des bibliothèques de la CCVHA ;
- la charte des bénévoles de la bibliothèque.

ENTENDU l'exposé de Madame RIOU, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- **De valider la convention entre la CCVHA et la commune pour les bibliothèques à gestion intercommunale, la convention entre la la CCVHA, la commune et l'association pour les bibliothèques à gestion associative, le règlement intérieur du réseau des bibliothèques de la CCVHA et la charte des bénévoles en bibliothèque;**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20240627-2024-06-27-34-DE
Date de réception préfecture : 11/07/2024

- D'approuver les principes de fonctionnement des bibliothèques de la CCVHA tels qu'énoncés ci-dessus ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer lesdits documents ainsi que tout autre document utile à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 27 juin 2024
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président



Liliane Landeau
Secrétaire de Séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20240627-2024-06-27-34-DE
Date de récépissé : 11/07/2024
Date de réception préfecture : 11/07/2024